



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0659**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp - Rillieux la Pape

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement des mobilités vertes - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des travaux pour l'aménagement du parking côté Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0659**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sathonay Camp - Rillieux la Pape

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement des mobilités vertes - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des travaux pour l'aménagement du parking côté Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a porté, depuis 2005, le projet de REAL. En privilégiant le développement d'intermodalité, le projet REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs et de développer une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et la Métropole souhaitent constituer, autour de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, un pôle d'échanges.

Dans le cadre de ce projet, SNCF Réseau va conduire des aménagements sur la gare portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais et leur mise en accessibilité. Ces travaux sont cofinancés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

II - Objet des travaux

L'objectif pour la Métropole est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape, afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et favoriser ainsi la requalification de la façade de la zone industrielle Perica.

Par délibération du Conseil n° 2013-0467 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé :

- la participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau programmés en 2014 pour un montant de 4 212 000 € avec un financement à hauteur de 1 429 000 € pour la Métropole, dont la convention de financement a été prolongée par avenant par délibération du Conseil n° 2017-2379 du 20 décembre 2017,

- les études d'avant-projet pour un montant estimé à 70 708 € en dépenses et 17 920 € en recettes, correspondant aux participations de la Ville de Rillieux la Pape et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les études du parking, sont cofinancées grâce au dispositif de contrat d'aménagement de gare (CAG AVP).

Le report des travaux d'accessibilité décidé par SNCF Réseau a induit un décalage du lancement des études d'avant-projet du parking portées par la Métropole. Deux avenants au contrat d'aménagement de gare ont dû être signés en 2014 et 2016 pour éviter la caducité des subventions.

SNCF Réseau a livré le souterrain et les ascenseurs en août 2020.

Pour accompagner cette mise en service, la Métropole a réaménagé le parking provisoire existant côté Rillieux la Pape en réalisant 39 places dont une place pour personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que 10 arceaux et 8 consignes vélos.

Par délibération du Conseil n° 2019-3266 du 28 janvier 2019, la Métropole a approuvé :

- le contrat d'aménagement de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape pour les études de projet du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Rillieux la Pape définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions régionale et communale,
- l'autorisation de programme d'un montant de 1 060 000 € en dépenses, et de 108 385 € en recettes, pour les études de projet.

La Métropole mène actuellement les études de projet pour réaliser :

- l'aménagement d'un parking sud paysagé de 140 places, intégrant 10 places pour les 2 roues motorisées, qui sera à terme équipé d'un contrôle d'accès,
- l'aménagement d'un parking nord de 30 places dédié au covoiturage, aux véhicules électriques et au dépose-minute,
- le réaménagement de l'avenue de l'Industrie incluant un itinéraire cyclable bidirectionnel (voie verte),
- l'aménagement d'un parvis paysagé dédié aux modes actifs, intégrant une consigne collective vélo de 48 places extensible à 72 places, gérée dans le cadre du service TER+vélo, des consignes individuelles vélo et 60 arceaux vélo.

Pour réaliser ces aménagements, la Métropole doit disposer de 9 500 m² environ de foncier appartenant à la SNCF.

Les travaux se réaliseront en 2022 pour une livraison attendue début 2023.

La Ville réalisera les travaux d'éclairage du parking et d'installation de la vidéosurveillance.

SNCF Gares et Connexions assurera, pour le compte du transporteur TER Auvergne-Rhône-Alpes, la fourniture, la pose et le raccordement de la consigne vélo 48 places extensible à 72 places hors génie civil gérée avec contrôle d'accès par carte OÙRA. SNCF Gares et connexions assurera également la pose et le raccordement des équipements de services d'information et de signalétique (gonfleur, mât directionnel, totem d'information, mât de jalonnement) dans le cadre de son dispositif Espace mobilité active -EMA-).

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole sont éligibles aux subventions régionales dans le cadre d'un contrat d'aménagement des mobilités vertes, à hauteur de 50 % sur la base de 2 100 000 € HT.

Le coût des travaux est estimé à 2 507 400 M€ TTC :

- parking : 1 455 600 M€ TTC,
- avenue : 1 066 800 M€ TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les aménagements sur la Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais et leur mise en accessibilité,

b) - le contrat d'aménagement des mobilités vertes de Sathonay Camp-Rillieux la Pape pour les travaux du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Gares et connexions définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention régionale.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'équipement d'un montant de 1 050 000 € dans le cadre des travaux pour l'aménagement du parking de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant total de 2 313 550 € à la charge du budget principal, en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 963 550 € en 2022,
- 350 000 € en 2023.

Et pour un montant total de 1 050 000 € à la charge du budget principal en recettes, répartis selon l'échéancier suivant :

- 945 000 € en 2022,
- 105 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P08O1438.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 4 476 746,80 € en dépenses, et 1 176 305 € en recettes.

4° - Le montant à payer, soit un montant de 2 313 550 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 23 sur l'opération n° 0P08O1438.

5° - La recette correspondante, soit un montant de 1 050 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 13 sur l'opération n° 0P08O1438.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.